

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 20 septembre 2021

Date de l'annonce publique de la séance : 10 septembre 2021

Date de la convocation des conseillers : 10 septembre 2021

Présents dans la salle des fêtes :

MMes/MM. Schaaf, bourgmestre

Steichen, Solvi, échevins

Halsdorf, Feith-Juncker, Gutenkauf, Nicolay P., Feypel, Steffen, Delgado, Theis, conseillers

Thomas, secrétaire adjt (en remplacement du secrétaire communal empêché)

Absentes, excusées : Mmes Reuter-Schmit, Birchen, conseillers

Point de l'ordre du jour : 7.1

Objet :Création d'un poste de fonctionnaire communal du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif au service des régies de la Ville d'Ettelbruck (tâche : 100%)

Page 1/1

Le conseil communal,

Vu les délibérations du collège des bourgmestre et échevins des 18 mars 2019 et 26 juillet 2019 portant engagement d'une salariée à tâche intellectuelle au service des régies assurant en renfort administratif, notamment dans le domaine des tâches de secrétariat pour les besoins du préposé du service des régies et de l'organisation de la Foire agricole ;

Considérant que la salariée engagée sous contrat à durée indéterminée se voit entretemps également attribuer la mission de la gestion du cimetière municipale ;

Considérant que les nouvelles missions de ce poste requièrent des connaissances plus approfondies dans le domaine de la législation communale et que la salariée assurant actuellement cette tâche a été invitée à se présenter à l'examen d'admissibilité de la carrière du fonctionnaire B1, sous-groupe administratif ;

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins propose au conseil communal la création d'un poste de fonctionnaire communal, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif pour les besoins du service des régies ;

Entendu l'avis favorable de la délégation du personnel ;

Vu la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide à l'unanimité :

de créer un poste de fonctionnaire communal, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif (tâche : 100%) pour les besoins du service des régies de la Ville d'Ettelbruck.

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Ettelbruck, le 21 septembre 2021

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire adjt,

Jean-Paul SCHAAF

Jean THOMAS